

<b>Titre de la politique :</b>	<b>Politique des échéanciers de paiement - Division de la gestion des revenus</b>	<b>N° de la politique :</b>	<b>17373</b>
<b>Mots clés</b>	<b>Échéancier de paiement, plans de mensualités</b>		

## I. Objet de la politique

Normaliser le processus d'établissement et de maintien d'un échéancier de paiement.

## II. Cadre de la politique

Cette procédure s'applique à tous les plans de mensualités et échéanciers de paiement de Dartmouth-Hitchcock (D-H) et Cheshire Medical Center (CMC).

## III. Définitions

**Relance** : Lorsque le compte dépasse la limite de temps impartie pour sa régularisation dans le système hôte suite à un défaut de paiement.

## IV. Déclaration de principe

- Les échéanciers de paiement sont établis sur une durée maximale de 36 mois et le tableau ci-dessous peut être utilisé pour déterminer les conditions relatives à l'échéancier.

Solde débiteur	Durée recommandée	Durée maximale
Inférieur à 1 000,00 \$	12 mois	18 mois
De 1 001,00 \$ à 5 000,00 \$	-	24 mois
Supérieur à 5 000,00 \$	-	36 mois

- Le directeur du service client ou le directeur de l'admissibilité et des inscriptions peut approuver une prolongation de 20 % des conditions ci-dessus, au besoin.
- Les exceptions au-delà doivent être renvoyées au directeur de la gestion des revenus.
- Les nouveaux soldes sont ajoutés à la demande du patient et/ou suite à la révision d'un compte pour redéfinir le montant de l'échéancier de paiement et éviter l'envoi de relance pour facture impayée du compte.

## V. Références s/o

<b>Propriétaire responsable :</b>	Finance – Gestion des revenus	<b>Contact :</b>	Kimberly Mender
<b>Approuvé par :</b>	Directeur financier ; Bureau de soutien aux politiques ; Politiques organisationnelles uniquement ; Mender, Kimberly ; Naimie, Tina	<b>N° de version</b>	2
<b>Date d'approbation actuelle :</b>	23/09/2019	<b>Ancien n° de document :</b>	
<b>Date d'entrée en vigueur de la politique :</b>	23/09/2019		
<b>Politiques et procédures associées :</b>			
<b>Aides de travail associées :</b>			

Les exemplaires imprimés sont à titre indicatif SEULEMENT. Pour consulter la dernière version, veuillez vous référer à la version électronique.

ID de référence n°17373, version n°2  
Date d'approbation : 23/09/2019